

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 juillet 2022**

**Délibération n° CP-2022-1623**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Collecte de pneus agricoles usagés - Attribution d'une subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) Services and Co

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debú, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Marion (pouvoir à Mme Benahmed), Mme Fournillon (pouvoir à M. Grivel), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à Mme Panassier).

**Commission permanente du 11 juillet 2022****Délibération n° CP-2022-1623**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Collecte de pneus agricoles usagés - Attribution d'une subvention à la Chambre d'agriculture du Rhône - Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) Services and Co

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 22 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, la Métropole a approuvé sa politique agricole pour la période 2021-2026.

Il est proposé à la Commission permanente de valider l'attribution de subvention au projet présenté ci-dessous, au titre de sa politique agricole.

**I - Contexte**

Durant de nombreuses années, les exploitations agricoles ont récupéré des stocks de pneus anciens, notamment pour la couverture des silos. L'élimination de ces pneus, désormais inutilisés, représente un coût important pour les agriculteurs qui est souvent dissuasif pour une gestion à l'échelle individuelle. En 2019, le ministère de la Transition énergétique a été interpellé sur les enjeux environnementaux, économiques et opérationnels auxquels le monde agricole est confronté pour le traitement de ces pneus. Les principaux metteurs sur le marché et acteurs de la filière pneumatique ont décidé d'apporter leur soutien financier et opérationnel, au titre de la responsabilité des producteurs. C'est dans ce contexte qu'a été signé, en juillet 2019, un accord volontaire de la filière pneumatique. Cet accord prévoit, notamment, la création d'une association en charge du traitement des pneus issus de l'ensilage (fourrage conservé en silo). L'association Ensivalor, créée en 2020, a donc pour finalité de faciliter la collecte de pneus usagés sur les territoires par un appui technique et financier aux organisateurs. Une filière de valorisation existe pour utiliser le pouvoir calorifique des pneus usagés comme combustible alternatif, en particulier dans l'industrie cimentière.

**II - Objectifs**

Afin de porter une opération de traitement et de gestion des stocks de pneumatiques historiques, le secteur agricole souhaite réaliser une action coup de poing avec la collecte de 2 000 tonnes de pneus usagés sur le territoire entre fin 2022 et début 2023. Dans ce cadre, l'opérateur retenu pour assurer l'opération de collecte est l'EURL services and Co, entreprise de prestation de services émanant de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA).

Afin d'inciter les agriculteurs à recourir à cette opération (reste à charge de 40 € HT/t maximum) d'élimination de leur stock de pneus usagés, les collectivités locales sont sollicitées pour compléter le financement mobilisé auprès de l'association Ensivalor. La Chambre d'agriculture participe à l'opération par une assistance à l'émergence du projet, son montage, sa gestion financière et en faisant le lien avec les collectivités territoriales et leurs établissements. L'EURL services and Co est en charge de l'organisation opérationnelle des inscriptions, de la collecte de pneus et des flux financiers avec les agriculteurs et Ensivalor.

### III - Plan de financement prévisionnel

La Métropole est sollicitée pour une participation forfaitaire à hauteur de 10 000 € nets de taxes, au même titre que le Département du Rhône, pour le financement de l'organisation de l'action de collecte et de traitement sur l'ensemble du territoire. Cette subvention est versée à la Chambre d'agriculture du Rhône, qui reversera l'intégralité des sommes perçues à l'EURL services and Co, via une gestion pour compte de tiers, au titre du règlement de la prestation assurée.

Pour rappel, la Métropole a déjà dépensé près de 240 000 € pour la collecte et le traitement de pneus usagés et fumiers laissés par des agriculteurs lors de manifestations organisées par le syndicat agricole majoritaire en 2021 à Lyon. Par cette subvention versée à la Chambre d'agriculture du Rhône, pour contribuer au frais de la prestation assurée par l'EURL services and Co, la Métropole montre sa volonté de trouver des solutions préventives pour éviter ainsi, à l'avenir, de nouveaux coûts importants de cette nature.

Nature de la dépense	Montant (en € HT)	Nature de la dépense	Montant (en € HT)
coût des collectes de pneus usagés sur la métropole et le département	300 000	Métropole	10 000
animation et préparation des collectes	75 950	Département du Rhône	10 000
		autres établissements publics de coopération intercommunale du département	87 950
		agriculteurs	88 000
		Ensivalor	150 000
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	30 000
<b>Total</b>	<b>375 950</b>	<b>Total</b>	<b>375 950</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'EURL services and Co, adossée au régime d'aides de minimis,

b) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, la Chambre d'agriculture du Rhône et l'EURL services and Co.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 juillet 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220711-285194-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 juillet 2022 Date de réception préfecture : 12 juillet 2022
---